



Ethique du sport

Administration / Natation

Les sept principes de la charte d'éthique du sport

- 1. Traiter toutes les personnes de manière égale !**
La nationalité, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, l'origine sociale, les préférences religieuses et politiques ne sont les éléments d'aucun désavantage.
- 2. Promouvoir l'harmonie du sport avec l'environnement social !**
Les exigences relatives à l'entraînement et à la compétition sont compatibles avec la formation, l'activité professionnelle et la vie de famille.
- 3. Favoriser le partage des responsabilités !**
Les sportifs et les sportives sont associés aux décisions qui les concernent.
- 4. Respecter pleinement les sportifs et les sportives au lieu de les surmener !**
Les mesures prises pour atteindre les objectifs sportifs des individus ne lèsent ni leur intégrité physique ni leur intégrité psychique.
- 5. Eduquer à une attitude sociale juste et à un comportement responsable envers l'environnement !**
Les relations mutuelles entre les personnes comme l'attitude envers la nature sont empreintes de respect.
- 6. S'opposer à la violence, à l'exploitation et au harcèlement sexuel !**
La prévention s'effectue sans faux tabous : être vigilant, sensibiliser, intervenir à bon escient.
- 7. S'opposer au dopage et aux toxicodépendances !**
Expliquer sans relâche et, en cas de consommation, réagir immédiatement.

Un sport sans fumée

La mise en pratique d'« Un sport sans fumée » implique le respect des exigences suivantes :

- Période sans tabac avant, pendant et après le sport, c.-à-d. une heure avant jusqu'à une heure après l'effort physique.
- Les locaux des clubs sont non-fumeur.
- Refus de tout soutien financier par des marques de cigarette.
- Les manifestations sont non-fumeur. Cela comprend :
 - o Les compétitions
 - o Les réunions (y compris AD/AG)
 - o Les manifestations spéciales (p. ex. soirée de gymnastique, fête de Noël, loto du club)